

Rapport n°10 :**Cofinancement d'un projet de recherche INSERM par le Pôle Santé Publique**

Rapporteur (s) :	Claudia LAOU-HUEN – Directrice Service Recherche et Projets Structurants
Service – personnel référent	Hélène CLEAU-ANDRE – Responsable Pôle de santé publique
Séance du Conseil d'administration	26 septembre 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

1 – Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique**Les missions du Pôle**

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique (dénommé le Pôle) est porté par 7 promoteurs : l'Agence Régionale de Santé BFC, la Région Bourgogne – Franche-Comté, l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, les deux Centres Hospitaliers Universitaires de Besançon et de Dijon et UBFC.

Trois objectifs sont assignés à ce Pôle :

- Impulser et soutenir des projets de recherche mis en oeuvre en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et populations de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Concourir au transfert et à la valorisation des connaissances acquises, à destination de tous ;
- Développer largement l'offre de formation dans ce domaine spécifique de la santé publique.

a. Contribution au financement d'un projet de recherche (hors AAP du Pôle)

Le Groupement d'Intérêt Scientifique : Institut de Recherche en Santé Publique (dénommé l'IReSP) ayant pour organisme gestionnaire l'INSERM a vocation à développer et promouvoir la recherche française en Santé Publique. Dans ce cadre, l'IReSP lance annuellement des appels à projets (AAP).

L'IReSP a reçu en réponse à son AAP 2018, un projet de recherche porté par Christine PEYRON (LeDI, université de Bourgogne) intitulé « Les pharmaciens dans l'exercice coordonné en soins primaires : conditions d'intégration, attentes et logiques professionnelles. ». Ce projet n'a pas été financé dans le cadre de l'AAP 2018 de l'IReSP malgré son évaluation positive.

L'IReSP a entamé des démarches auprès de plusieurs institutions (ARS, CNAM) afin de financer le projet.

Le Pôle souhaite contribuer au financement de ce projet à hauteur de 2 349,00 €.

En effet, le projet correspond aux missions et orientations du Pôle.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la contribution financière du Pôle (2 349,00 €) au financement du projet de recherche intitulé « Les pharmaciens dans l'exercice coordonné en soins primaires : conditions d'intégration, attentes et logiques professionnelles » porté par Madame PEYRON.

Annexe n° 1 : Décision attributive



Décision n°xxx/2019 portant attribution de subvention d'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) au titre du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC pour l'année 2019

L'administrateur provisoire d'Université Bourgogne Franche-Comté,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (1) ;

Vu le Décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne - Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;

Vu le Décret n° 2018-100 du 14 février 2018 modifiant le décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne - Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération 2018.CA.60 portant adoption du budget 2019 d'UBFC ;

Le GIS IReSP créé en 2007 a pour vocation de développer et promouvoir la recherche française en Santé Publique en instaurant un partenariat respectant l'autonomie des institutions partenaires.

Considérant que la convention cadre portant création du GIS IReSP désigne l'Inserm comme organisme gestionnaire du GIS IReSP.

Le Programme de Recherche en Santé Publique (PReSP) conduit par le GIS IReSP a été approuvé par les partenaires du GIS IReSP en juin 2007. Ce programme se décline en programmations annuelles et a notamment pour vocation :

- le financement d'appels à projets ciblés sur des grands objectifs de santé
- l'aide à la mise en place et l'exploitation de grandes enquêtes et de grandes bases de données
- la constitution d'outils et de plates-formes scientifiques et technologiques utiles aux équipes de recherche en santé publique

- l'appui méthodologique et scientifique à des activités d'expertise susceptibles d'éclairer les politiques de santé publique.

Chaque programmation annuelle couvre des projets de recherche pluriannuels.

Considérant l'importance de développer la recherche cognitive nécessaire en amont du développement des actions de prévention, voire de démontrer l'efficacité individuelle et collective des interventions et/ou d'analyser leurs mécanismes et les modalités de leur mise en œuvre,

Considérant l'importance de contribuer au renforcement et à la structuration de la recherche sur les services de santé,

Décide

Article 1

Une subvention d'un montant de deux mille trois cent quarante-neuf euros et zéro centimes (2349.00 €) est attribuée au titre de l'année 2019 à l'organisme suivant : *L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST), dont le siège se situe au 101 rue de Tolbiac, 75013 Paris, enregistré sous le numéro de SIRET 180 036 048 00015, représenté par le Docteur Gilles BLOCH, Président- directeur général et par délégation la Directrice des affaires Financières, Madame Laurianne CRUZOL,*

Ci-après désigné par le terme « Inserm »,

Agissant en tant qu'organisme gestionnaire du Groupement d'Intérêt Scientifique : Institut de Recherche en Santé Publique, sis 8 rue de la Croix Jarry, 75013 Paris, désigné ci-après par le terme "IReSP"

- Nom ou raison sociale : *INSERM Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale*
- Numéro SIRET : *180 036 048 00015*
- Forme juridique : *Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST)*
- Siège Social : *101 rue de Tolbiac, 75013 Paris*

Ci-après désigné sous le terme « l'organisme ».

La présente subvention est destinée à contribuer au financement du projet de recherche émanant de l'Appel à Projet général 2018, ci-après dénommé « le Projet » **dont le résumé est présenté en Annexe 1 à la présente décision.**

Article 2

La subvention attribuée à l'organisme fera l'objet d'un seul versement sur le compte bancaire suivant :

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant nationale de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	75000	00001005071	96	TRPARIS RGF
Identifiant international de compte bancaire - IBAN				
IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	1007	1750	0000	0010 0507 196
				BIC (Bank Identifier Code)
				TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

INSERM INSTITUT NAT DE SANTE RECH MEDICALE

L'ordonnateur de la dépense est l'administrateur d'UBFC. Le comptable assignataire est l'agent comptable d'UBFC.

Article 3

L'Inserm, en sa qualité de tutelle du GIS cité en référence, rendra compte à UBFC de la réalisation de l'action lors de la réunion annuelle de restitution organisée par l'IRESP auprès de ses partenaires financeurs.

Article 4

UBFC a la faculté, à tout moment, de demander à procéder à un contrôle sur place ou sur pièces de la bonne utilisation du financement accordé. Elle est en droit d'exiger à tout moment la production de documents.

Article 5

UBFC peut exiger le reversement partiel ou total des sommes versées en cas de non-réalisation de l'action prévue en 2019 ou de la non réalisation de l'une obligations visées à l'un ou l'autre des articles de la présente.

Article 6

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent à savoir le Tribunal Administratif de Besançon.

Article 7

La direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Besançon, le

Luc JOHANN
Administrateur provisoire de la COMUE UBFC

ANNEXE 1

1- PROJET N° IReSP-LI-PEYRON-AAP18-HSR-004

Porteur du Projet : Christine PEYRON

Titre du projet (en minuscules) : Les pharmaciens dans l'exercice coordonné en soins primaires : conditions d'intégration, attentes et logiques professionnelles.

Durée du Projet : 24 mois

Budget alloué : 182 315 euros

Résumé :

Contexte : Alors que la coordination pluriprofessionnelle est un axe fort de la réorganisation des soins primaires en France, l'intégration des pharmaciens peine à s'y développer contrairement aux évolutions constatées dans d'autres systèmes de santé. Le bilan positif des expériences étrangères, pour la qualité comme pour l'accès aux soins, pourrait pourtant justifier que les instances de régulation, Etat ou Assurance maladie, promeuvent de nouvelles fonctions pour les pharmaciens au sein des dispositifs coordonnés amenés à se multiplier. Le contexte français semble d'ailleurs favorable. Le pharmacien d'officine s'est vu investi de nouvelles missions qui devraient impliquer plus d'interactions avec les autres offreurs de soins et qui gagneraient en efficacité dans une réelle coordination, voire coopération avec ces professionnels. La contrainte financière forte qui pèse aujourd'hui sur certaines officines pourrait être propice à la recherche d'autres activités que la dispensation de médicaments, activités assorties d'autres modes de rémunération.

Il apparaît donc pertinent d'analyser les potentialités et les configurations d'une place et d'un nouveau rôle pour ces professionnels.

Objectifs : L'objectif général de ce projet est de mieux comprendre les logiques et les enjeux des modalités possibles de l'intégration des pharmaciens dans l'exercice pluriprofessionnel coordonné. Nous concentrons notre analyse sur les relations, les interactions, la coordination entre les pharmaciens ainsi qu'entre les pharmaciens et les autres professionnels de santé. Nous proposons pour cela d'analyser de nouvelles fonctions mises en œuvre au sein d'une coordination/coopération entre pharmacien et autres prestataires de soins, d'interroger les périmètres de responsabilité, les relations de complémentarité ou de substituabilité qui s'instaurent alors entre ces professionnels. Nous proposons également d'éclairer et d'étudier, dans le contexte spécifique du système de soins français, les facteurs d'implémentation (barrières/facilitateurs) de ces nouvelles prestations pharmaceutiques. Il s'agira à la fois d'évaluer les évolutions possibles à court terme et d'identifier, le cas échéant, des leviers d'action mobilisables par la politique publique. Nous aborderons ces facteurs d'implémentation dans trois domaines, les compétences requises et celles aujourd'hui développées dans leur formation, la situation concurrentielle dans les marchés locaux de l'officine, les motivations et les représentations professionnelles des pharmaciens et des autres professionnels de santé.

Méthodes : Notre recherche s'appuiera principalement sur des matériaux collectés dans le cadre de deux expérimentations (accompagnement et suivi pharmaco-thérapeutique des patients, animation de cercles de qualité pour la pratique de prescription). Ces deux expérimentations supports, vont être

mises en place respectivement sur 6 sites et 9 sites. Pour les analyser et les évaluer, nous mobiliserons des approches complémentaires et articulées relevant de l'économie (évaluation organisationnelle, évaluation d'implantation, analyse fonctionnelle des besoins, analyse de processus, matrice d'impacts, mesure de la pression concurrentielle) et de la sociologie (entretien semi-directifs, analyse de contenu).

Perspectives : Les décideurs publics pourront se saisir des résultats obtenus pour alimenter les politiques récentes qui vont dans le sens d'un élargissement des missions du pharmacien et dans la recherche d'une coordination accrue entre les professionnels de santé de premier recours. Nos analyses pourront justifier (ou pas) la pertinence et la faisabilité d'une poursuite de telles expérimentations à une échelle plus conséquente, à l'image des *expérimentations pour l'innovation en santé* et de *l'incitation à une prise en charge partagée*. Nos résultats se traduiront aussi en termes de préconisations pour la formation initiale et continue des pharmaciens.